fenêtres sur cours.09

Une rentrée pas ordinaire!

C'est reparti pour une année scolaire que le SNUipp09-FSU vous souhaite la meilleure possible dans la crise sanitaire inédite que nous traversons.

Cette rentrée n'est pas une rentrée ordinaire mais solidaire car « l'école ne vit pas en dehors de la société ». Le SNUipp partage l'objectif social « d'accueillir un maximum d'élèves et si possible tous les élèves, à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire » mais nous tenons à rappeler que "la priorité est toujours la même : garantir la sécurité des personnels et des élèves".

Et au-delà de l'accueil, il s'agit bien de scolarisation et d'apprentissages dont il est question pour la profession. Le SNUipp revendique des conditions d'apprentissage et d'enseignement qui permettent la réussite de toutes et tous. Le SNUipp revendique une meilleure reconnaissance pour tous les personnels.

Le SNUipp-FSU 09 va continuer à proposer et parfois à s'opposer dans la tradition d'un syndicalisme de transformation sociale. Nous nous opposerons toujours aux lois de régression sociale (comme le projet de réforme des retraites), à la casse du service public (comme la loi de transformation de la Fonction Publique qui attaque le paritarisme et nos droits collectifs).

Notre force est collective!

Le monde d'Après Covid ne peut pas être le monde d'Avant!

Alors, on fait quoi?
On se mobilise et se syndique!

N°109 septembre 2020

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp-FSU

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0522 S 06800

Imprimé par nos soins.



Déposé le 10 septembre 2020

Réunion d'information syndicale

Mercredi 14 octobre

CONSEILS SYNDICAUX

Jeudi 24 septembre, vendredi 6 novembre, mardi 1er décembre

SOMMAIRE

P.2: CAPD et paritarisme en danger

P. 3-4: Compte-rendu CTSD-CDEN

P. 5 : Direction d'école : urgence !

P. 6: Défendons les RASED!

P. 7: AESH et PIAL

P. 8-9: Formation / évaluations nationales

P. 10 : Mobilisation du Jeudi 17 septembre et Marche pour la Paix le samedi 19 septembre.

P.11-12 : ce qui change à la rentrée

P.13: le Trombinoscope du SNUipp-FSU 09

P.14: Débattre, Se syndiquer

P.15-16: bulletin d'adhésion

P. 17-20: Infos à conserver



Snuipp Ariege



@SNU09

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97 e-mail: snu09@snuipp.fr Site: http://09.snuipp.fr



CAPD et paritarisme en danger!



L'équité et la transparence mises à mal!

La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 était censée permettre « une gestion plus simple et plus souple des ressources humaines », avec l'objectif de « fluidifier le dialogue social ». La réalité montre surtout une volonté de mettre les organisations syndicales sur la touche, au détriment du fonctionnement du service et des agent.es, réduisant par-là même les droits des personnels.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les CAPD ne sont plus compétentes en matière de mobilité. Alors que le ministère a imposé de nouvelles règles et de nouvelles applications informatiques, les délégué.es du personnel ont été écarté.es : l'administration a été privée de leur expertise, les enseignant.es ont été privé.es du contrôle de l'équité et de la transparence. Concrètement, aucune information collective relative au mouvement inter et intra-départemental n'est donnée aux personnels comme à leurs représentant.es. Cette volonté du gouvernement d'un traitement individualisé des personnels ne garantit plus l'intérêt collectif ni l'application de règles communes pour toutes et tous. C'est un recul préjudiciable pour toute la profession. Nous devons collectivement assurer la transparence et l'équité en partageant les résultats du mouvement et ainsi permettre au SNUipp-FSU et aux collègues de vérifier les informations.

En l'absence d'inspecteurs et d'inspectrices du travail dans la fonction publique, ce sont les représentant·es des personnels qui assument le rôle indispensable de contrôle du respect des règles en faveur des agents au travail. Sans élu·es, qui pourra dénoncer les dysfonctionnements d'un IEN ? Les enseignant·es qui sont ses subordonné·es ?

LA CAPD MOUVEMENT: c'est fini!

C'est un retour possible à la période 1802-1852, au cours de laquelle les maires pouvaient décider seuls de nommer un collègue sur l'école de leur commune C'est aussi un retour possible en 1945, au temps où les IEN décidaient seuls des affectations ... Dans un cas comme dans l'autre, c'est la soumission à celui qui décide qui sera déterminante, pas l'intérêt général!

LA CAPD PROMOTIONS: c'est fini aussi!

C'est la possibilité de voir publier des décisions de promotions contenant de nombreuses erreurs ou « des injustices » sans que cela puisse être dénoncé lors d'une instance par des organisations syndicales.

Ne laissons pas l'administration imposer l'arbitraire!

Au 1^{er} janvier 2021, ces mêmes règles s'appliqueront à l'avancement (passage accéléré aux échelons 6 et 8 de la classe normale, échelon spécial de la classe exceptionnelle) et aux changements de grade (passage à la hors classe et à la classe exceptionnelle).

Enfin, en janvier 2022, la dernière étape de cette loi de Transformation de la Fonction Publique est l'installation d'une nouvelle instance - le Comité Social d'Administration (CSA) - issue de la fusion des actuels Comités Techniques (où se discute les moyens) et des Comités Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Pourtant, les CHSCT continuent de démontrer toute leur utilité - particulièrement durant la crise sanitaire - tant en termes de prévention des risques professionnels que pour traiter des situations exposant la santé ou la sécurité des agent.es.

Si leur rôle est violemment attaqué, les élu.es du SNUipp-FSU restent déterminé.es à faire valoir leur expertise et leur connaissance du terrain, à exiger le rétablissement d'un dialogue dans l'intérêt du service public d'éducation et de ses personnels. La transparence et l'équité sont deux principes intangibles qui guident le SNUipp-FSU dans la défense des personnels.



Le SNUipp-FSU appelle les agent·es à réagir à cette attaque frontale contre leurs droits.

CTSD du 3 septembre 2020



Installation du nouveau CTSD.

M. L'Inspecteur d'Académie excuse les absents et installe le CTSD (nouvel arrêté du 31/08/20). Il remercie les acteurs qui ont participé à la préparation de ce comité technique. Il remercie très sincèrement les enseignant.es, les directeurs/directrices qui, en lien avec les collectivités locales, ont assuré une rentrée de grande qualité dans un environnement sanitaire très singulier.

Il rappelle la rentrée progressive depuis le mois de Juin qui ont permis de préparer cette rentrée. Il

reconnaît toutefois certaines difficultés.

Secrétariat adioint :

M. Trovalet, pour la FSU, se propose pour le secrétariat adjoint pour ce CTSD. Acté par M. l'IA-DASEN.

Déclarations liminaires des trois organisations syndicales en CTSD. (FO-UNSA-FSU)

FSU: Déclaration axée sur les sujets suivants:

Déclaration et réponses de M. l'Inspecteur d'Académie

M. l'IA-DASEN a pris note. Certains points seront traités en comité et d'autres seront transmis au Recteur. La FSU a demandé la transmission des affectations des collègues et des AESH; demande à laquelle s'est jointe l'UNSA. Les documents n'ont pas encore été transmis. M. L'IA-DASEN réfute toute entrave au droit syndical mais se dit attentif à faire respecter le droit et à l'écoute des orientations qui lui sont données par l'Académie et le Ministre.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 10 avril 2020

Approbation à l'unanimité.

Ajustements de rentrée dans l'enseignement du 1er degré Eléments de rappel :

CDEN du Lundi 20 avril 2020 (instance consultative)

M. Le DASEN a proposé au vote global les mesures suivantes : (dotation de 0 pour l'Ariège.)

- Fermeture du poste classe Nature Suc et Sentenac, Fermeture du poste RASED E (circonscription Foix HAPC), Fermeture d'un poste adjoint maternelle à Mazères

- Ouverture d'un poste adjoint RPI Loubens / Pailhes / Montegut Plantaurel sur l'école de Loubens

- Ouverture d'un poste conseiller pédagogique départemental langues vivantes / maternelle

<u>Réserve pour la rentrée : 1,25 ETP (équivalent temps plein)</u>
13 VOTES CONTRE : 4 FSU, 1 FO, 4 Conseil Départemental, 1 représentant des maires, 2 CAPE , 1 associations complémentaires de l'école

9 ABSTENTIONS : 5 SE-UNSA, 1 représentant des maires, 3 FCPE Pas de vote : Chambre des Métiers, Conseil Régional

La FSU a acté positivement la nouvelle dotation académique annulant les cinq retraits de postes prévus. Toutefois, cela ne permet pas d'abonder les besoins du département (classes chargées sur certains secteurs, besoins en remplaçants, en décharge de direction en RASED, en UPE2A, en ULIS, en SEGPA, ...). La FSU s'est opposée à toutes les fermetures imposées par l'IA en argumentant sur chaque situation.

Une nouvelle fois, la FSU a porté les besoins de certaines écoles dépassant notamment une moyenne de 25 élèves par classe.

INTRODUCTION et PROPOSITIONS DE M. L'INSPECTEUR D'ACADEMIE EN DEBAT

La préparation de la carte scolaire est un processus dynamique qui subit un certain nombre d'étapes. M. Le DASEN dit respecter les instances.

Baisse prévue du nombre d'élèves : - 214 élèves. Priorité départements ruraux + accompagnement à la

situation sanitaire. De -5, la dotation supplémentaire a permis de revenir à 0. Il devrait donc y avoir une amélioration. La moyenne du nombre d'élèves par classe se situe autour de 20,5. L'Ariège compte environ 6 professeurs pour 100 élèves. Hypothèse de 25 élèves par classe. M. Le DASEN en déduit des conditions de travail meilleures. Cette

moyenne cache des disparités plus fortes.

M. Le DASEN rappelle les conventions « ruralités ». Il indique qu'il va rencontrer les élus.

M. Le DASEN a procédé pendant l'été à 5 entrées sur le département : 4 ineat non compensés et recrutement d'une contractuelle pour l'école de Querigut.

Il y a équilibre Postes-Ressources à la rentrée.

M. Le DASEN reconnaît que la brigade de remplacements est très tôt mobilisée. Pour y palier, M. Le DASEN

va procéder au recrutement de 2 contractuel.les. Surconsommation de +2.

Concernant les orientations, M. Le DASEN a envisagé pour la rentrée la fermeture sur des écoles en décroissance démographique nette (moyennes en dessous de 20 après fermeture) mais a décidé que cela était extrêmement délicat en termes de ressources humaines. Pas de mesure de fermeture à la rentrée. Il engage dès à présent avec les représentants des personnels et les élus un travail de réflexion pour les futures orientations de la carte scolaire.

PROPOSITION SOUMISE AU VOTE

Réserve de 1,25 ETP à cette rentrée.

Proposition dé réouverture **Dispositif classe Nature Suc et Sentenac** (centre PEP) + 0, 25 sur le support Mission Mathématiques (qui était déjà à 0,5 de décharge) Objectif de passer à 1 ETP (équivalent temps plein) l'an prochain.

MESURES D'OUVERTURE (ou Réouverture) SOUTENUES PAR LA FSU en CTSD

- Dispositif classe Nature Suc et Sentenac (centre PEP)

- RASED E HAPC : opposition à la fermeture du poste RASED E HAPC et demande de réouverture . Pas de réponse.
- Moyens de remplacement : le département a besoin de remplaçants (absences, formations, décharges...) La FSU demande le recrutement par l'ouverture à la liste complémentaire notamment et n'est pas favorable au recours aux contractuels. L'IA recrute 2 contractuel.les.

- UPE2A: demande d'un état des lieux pour étudier les implantations. Besoins repérés.

- ULIS: 17 élèves Henri Maurel St Girons. Les autres ULIS ne dépassent pas 12 élèves. M. L'IA étudiera la situation sur St Girons.
- Fossat : Appui « PDMQDC » mi temps en 2019-2020 Effectifs élevés + nombreux élevés pointés en difficultés. Réflexion sur ouverture ULIS. L'IA ne renouvelle pas l'appui en se basant sur les effectifs.
- Pamiers : la FSU signale des écoles avec des effectifs importants notamment Les Carmes ou les Canonges (24 élèves par classe + ULIS). L'IA se dit attentif à ces situations .
- Foix : la FSU signale des écoles avec des effectifs supérieurs à 23 élèves par classe, avec une ULIS pour Lucien Goron.
- Mazères élèmentaire : 291 élèves (avec des CP chargés, 24,25 élèves/classe)
- Luzenac : la FSU signale à nouveau des effectifs importants (25 élèves par classe). école 3 classes
- Demande d'ouverture à l'école de **Betchat** (34 élèves) : 1 classe + 1 remplaçant « affecté » à l'année à titre provisoire.
- RPI Bezac/Escosse (25,33 élèves par classe) : la FSU rappelle que depuis la fermeture d'une classe, les effectifs restent très élevés sur ce RPI.
- **Lasserre** : effectifs élevés. M. Le DASEN propose d'affecter un.e enseignant.e à titre provisoire si la Municipalité met en place un préfabriqué.

VOTE en CTSD

M. Le DASEN soumet au vote global la gestion des 1,25 ETP et 2 mesures : réouverture Suc et Sentenac + 0,25 Mission Maths (qui passe de 0,5 à 0,75). <u>CONTRE : UNSA-FSU-FO</u>

EXPLICATION DE VOTE POUR LA FSU

M. L'IA-DASEN propose depuis plusieurs années le vote global des mesures proposées. La FSU n'y est pas favorable, préférant voter mesure par mesure ; ce qui est plus clair et transparent pour tout le monde.

La FSU a défendu la réouverture du Poste RASED E HAPC. Nous avons demandé une ouverture à Betchat et une attention particulière sur les écoles à effectifs élevés. Nous pointons le manque de moyens qui auraient permis des ouvertures ailleurs dès cette année. Nous demandons l'ouverture de postes plutôt que le recours aux contractuel.les.

En conséquence, la FSU vote CONTRE la globalité des mesures d'ajustement bien que notre Fédération soit favorable à la réouverture du Dispositif Classe Nature de Suc et Sentenac.

FO pointe que les personnels ne sont pas questionné.es sur les dotations. C'est en instance qu'ils peuvent s'exprimer. Vote CONTRE en global. L'UNSA vote également CONTRE l'arbitrage du DASEN, demandant l'ouverture du poste RASED.

Vote unanime CONTRE. M. L'IA-DASEN doit donc reconvoquer le CTSD après 8 jours. Il décide également le report du CDEN.

BANDEAU FSU



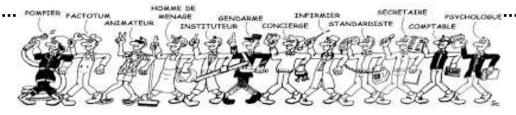
Direction d'école : Il y a urgence !

Fin juin, l'Assemblée Nationale a voté en première lecture la proposition de loi LREM après l'avoir vidée d'une partie de son contenu, mais pas de ses objectifs. Alors que le processus législatif est toujours en cours, qu'aucune mesure n'a été annoncée suite à la consultation des directrices et directeurs d'école cet hiver, le ministre tente de reprendre le sujet en main. Il y a urgence car la crise sanitaire a encore aggravé des conditions de travail déjà bien dégradées.

Mi-juillet, le ministre a reçu les organisations syndicales et a annoncé des mesures pour la rentrée 2020 : deux jours annuels de formation, liberté d'organisation des 90 heures de concertation et d'APC pour l'ensemble de l'école, calendrier des enquêtes donné pour l'année, modernisation des outils numériques, lancement d'un observatoire de l'allègement des tâches. Une indemnité exceptionnelle sera accordée aux (seul.es) directeurs et directrices pour reconnaître leur engagement dans la crise du Covid-19. Des réflexions étaient encore en cours sur la possibilité d'octroyer à cette rentrée des décharges ponctuelles aux petites écoles. Par ailleurs, un nouvel agenda social s'ouvrira dès cette rentrée concernant les décharges octroyées aux directions d'école, la revalorisation des directeurs et directrices et la délégation de compétences prévue dans la proposition de loi Rilhac.

Si l'augmentation des décharges est à l'étude, avec de nouvelles règles d'attribution intégrant les spécificités des écoles, le SNUipp-FSU a rappelé l'exigence que toutes les écoles quelle que soit leur taille, bénéficient a minima d'une journée hebdomadaire.

Concernant l'aide au fonctionnement des écoles, la seule réponse du ministère est le recours aux volontaires en service civique et à des apprentis post-bac. Ces mesures sont clairement inadaptées. Si le ministre est contraint de rouvrir des discussions, le SNUipp-FSU n'acceptera pas qu'une fois de plus, elles ne débouchent sur aucune véritable amélioration.



Groupes de travail départementaux Direction!

LE SNUIPP écrit au DASEN de l'Ariège!

La <u>nouvelle circulaire sur la direction d'école est parue au BO du jeudi 27 août</u> et s'organise autour de trois thèmes : donner du temps, simplifier et donner à voir le travail et enfin accompagner les directeurs et directrices.

Le texte prévoit que « chaque Dasen réunisse, a minima, une fois par trimestre, un groupe départemental de directeurs d'école afin d'évoquer les problèmes communs et de trouver les solutions applicables », et « systématise des temps d'échanges entre pairs sur les heures d'animations pédagogiques ».

Le SNUipp-FSU 09 demande que les organisations syndicales représentatives participent aux groupes de travail départementaux.

L'École a plus que jamais besoin des RASED!

Le retour à l'école des élèves suite à la crise sanitaire et la rentrée à venir mettent en évidence la nécessité de pouvoir compter sur



des moyens accrus pour soutenir les élèves les plus fragiles et les plus affectés par la crise que traverse l'école. Des moyens indispensables aussi pour accompagner les familles et les équipes éducatives. Mais « comment faire face ? », alors que près de 80 postes de RASED sont encore supprimés pour la rentrée prochaine. C'est la question que posent le SNUipp-FSU et les dix organisations réunies dans le Collectif National Rased dans leur communiqué de presse du 14 mai dernier. Le collectif dénonce « la poursuite du démantèlement du dispositif d'aide aux élèves engagé il y a une dizaine d'années, et demande un investissement significatif de l'État dans ce qui reste un moyen d'aide irremplaçable, au plus près du terrain et des besoins de la communauté éducative. »

Communiqué de presse, lettre ouverte au ministre, demande d'audience, publication d'un « 4 pages », le SNUipp-FSU au sein du collectif n'a eu de cesse tout au long de l'année d'alerter et de mobiliser la profession sur l'importance de ce dispositif que les ministères successifs ont remis en cause. Mais ces interpellations restent pour l'instant lettre morte. Le collectif national RASED ne désarme pas et envisage pour la rentrée 2020 une journée nationale des RASED, déployée sur tout le territoire.

Le SNUipp-FSU en appelle à une mobilisation massive pour que les enseignant es des écoles, les familles et les élèves retrouvent la possibilité réelle de faire appel à ce dispositif d'aide dans le quotidien de la classe et des écoles pour prendre en charge ou prévenir la difficulté scolaire.

> Les RASED sont particulièrement touchés en Ariège. Le DASEN a décidé de fermer le poste de RASED E sur la circonscription de Foix HAPC au CDEN de Juin !

ENSEMBLE DEFENDONS LES RASED!

Les psychologues de l'éducation nationale (PsyEN) veulent rester dans l'éducation nationale

Le rapport de la cour des comptes « les médecins et les personnels de santé scolaire » publié en avril 2020 a suscité de vives inquiétudes chez les psyEN.

En effet, il préconise la création d'un service de « santé et vie de l'élève » dans chaque DSDEN au risque de recentrer les missions des PsyEN sur le repérage et le suivi des troubles de l'apprentissage susceptibles d'entraver la scolarité des élèves, oubliant la prévention, le travail en RASED et le travail avec les équipes enseignantes...

Le rapport épingle également les PsyEN-EDA (dans le premier degré) sur leur temps de travail (24 heures sur 37 semaines) et ignore le temps nécessaire et réglementaire imparti au secrétariat administratif et à la tenue des dossiers.

Avec la volonté de décentraliser, le gouvernement envisage de confier le pilotage de la

Avec la volonté de décentraliser, le gouvernement envisage de confier le pilotage de la médecine scolaire aux départements. Les 4 catégories professionnelles citées dans le rapport : assistants sociaux, infirmiers, médecins et psychologues de l'Éducation nationale craignent de basculer également dans une gestion départementale.

L'Éducation Nationale a déjà expérimenté des contrats de partenariats avec la santé publique (ARS, CPAM...) et les psyEN-EDA s'interrogent sur l'impact d'une telle généralisation sur leurs missions.

S'opposant à cette vision tronquée du métier, au sein de la FSU, le SNUipp, SNES, SNICS, SNUASFP^{*}, s'opposent à la mise en place de ce service de santé scolaire et au transfert des personnels aux départements!

LE CHIFFRE DU SNUipp

C'est le nombre de milliards pour le plan de relance économique! L'éducation nationale devrait, elle, bénéficier d'une hausse de 1,3 milliard d'euros dans le budget 2021...

100

Les AESH toujours en attente d'un statut



Les espoirs placés dans l'installation, en février, d'un comité consultatif national des AESH, censé avancer sur l'amélioration des conditions de travail des accompagnant-es des élèves en situation de handicap auront vite été déçus. Un guide national à l'attention des AESH a bien été finalisé, la mission d'AESH référent a certes été cadrée, mais les travaux portant sur le temps de travail et les rémunérations ont vite été arrêtés faute d'engagements et d'arbitrages du ministère visant à améliorer rapidement l'emploi

des AESH. Parler des salaires est une chose, s'engager sur le budget nécessaire pour mettre fin à la précarité en est une autre.

Pourtant plus de 100 000 AESH interviennent dans les écoles et les établissements et assurent une mission de service public absolument nécessaire auprès des élèves en situation de handicap. Ils et elles constituent une part non négligeable d'agent-es sous contrat pour lesquels l'État doit rapidement engager une reconnaissance statutaire.

Aujourd'hui leur présence est indispensable au bon fonctionnement de l'École. Il est plus que jamais nécessaire de gagner un statut et un véritable métier pour les AESH, comme le portent le SNUipp-FSU et la FSU. L'intersyndicale nationale a rapidement réagi sur le mépris du ministère. En l'absence d'amélioration de la situation des AESH à la rentrée 2020, elle se retrouvera dès septembre pour envisager de façon unitaire les suites à donner à l'action. Les AESH méritent un autre traitement!



Pôle Inclusif d'accompagnement Localisé : où en est-on ?

De l'expérimentation en 2019, à leur mise en œuvre quasi généralisée en 2020, la philosophie est la même : « le focus de la compensation est déplacé vers celui de l'organisation ». L'objectif est clair, l'ADN du PIAL est dans l'organisation des ressources humaines au détriment de la compensation du handicap de chaque élève. Si le PIAL a pu éclaircir quelques situations de gestion de ressources humaines, le constat dans l'ensemble est largement négatif. Nous assistons à une quasi-disparition de l'accompagnement individuel, à une réduction du nombre de postes dans certains PIAL, a une interchangeabilité des accompagnant es sans connaissance des enfants, de leur difficulté et de leur handicap. Pendant la période de confinement et de retour du confinement, certains AESH ont même été utilisés à des tâches administratives et ont été obligés de venir sur site pour faire acte de présence. A aucun moment, l'encadrement n'a aidé les AESH dans leur mission d'accompagnement à distance, par une réflexion, une formation ou des outils à élaborer. Le PIAL ne répond pas à l'objectif premier : l'accompagnement humain, qui doit avant tout travailler à la compensation du handicap de l'enfant, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Pour le SNUipp-FSU, les PIAL ne doivent pas étendre la mission d'accompagnement individuel à une aide pour la classe ou pour l'établissement et ne doivent pas remettre en cause la liberté pédagogique de l'enseignant. Le SNUipp-FSU demande l'abandon des PIAL qui sont en premier lieu une gestion de la pénurie renvoyée au niveau local. Les PIAL ne doivent pas remettre en cause la qualité de l'accompagnement des élèves et la qualité de travail des AESH.





Formation continue : après le plan maths, le plan français.

Le guide Plan français s'inscrit dans le prolongement de la note ministérielle du 5 mars « Transformer dès la rentrée 2020 la Formation Continue des professeurs des écoles en français et en mathématiques ». Il est annoncé que ce guide s'appuie sur les résultats des évaluations internationales (PIRLS) et nationales (CP et CE1).

Il propose de « faire évoluer l'enseignement du français » en s'inspirant des solutions expérimentées dans d'autres pays de l'OCDE. Il propose une nouvelle modalité de formation déjà utilisée avec le plan Villani-Torossian : la formation par « constellations ». Des groupes d'enseignant-es travaillent sur un objet de formation et répondent entre pairs et avec l'aide d'un-e CPC à la problématique choisie. La formation continue est basée sur un plan pluriannuel de 6 ans. Chaque enseignant-e doit bénéficier tous les 6 ans d'une formation de 5 jours animés par un-e CPC référent-e, ainsi que d'un recentrage des 18h d'animation pédagogique sur le français et les mathématiques. Evaluations standardisées, guides et repères seront utilisés dans la construction des progressions.

Ce plan français transforme effectivement la formation continue. Des séquences d'observation dans chacune des classes pourront être imposées et on peut craindre un risque de contrôle renforcé des pratiques. Les enseignant-es seront invité-es à mettre en œuvre les outils du conseil scientifique, donc à exécuter, et non à concevoir. La formation continue doit partir des besoins des enseignant-es et non pas être imposée sinon elle risque fortement d'être improductive et inefficace.

Par ailleurs, ce plan impactera fortement la charge de travail des conseillers pédagogiques, il n'est pas prévu qu'ils-elles soient libérées notamment des tâches administratives qui pèsent lourdement sur leur quotidien.

Dans une lettre ouverte adressée au ministre en avril le SE-UNSA, le SGEN-CFDT, le SNUipp-FSU et l'ANCP-AF demandent que ces plans soient abandonnés, et que la priorité soit donnée à l'accompagnement des équipes d'école pour construire la rentrée.

La formation spécialisée une nouvelle fois en danger

Le MEN ne compensera pas les annulations de stages MIN (modules d'initiative nationale) liées à la crise sanitaire. Bien au contraire, ce sont 10% de places en moins cette année qui seront offertes aux collègues ayant obtenu leur CAPPEI ou consacrées à la formation continue des enseignant es spécialisé es.

Par ailleurs, le chantier annoncé de modification du CAPPEI réduirait le temps de formation de 25% en supprimant l'accès de droit aux stages MIN (100H) et surtout, créerait un système qui risquerait définitivement d'enterrer la formation spécialisée. A peine 3 ans après les négociations sur le CAPPEI la proposition du MEN remet en cause les équilibres trouvés en 2017 et poursuit le démantèlement de la formation spécialisée. Elle n'obligerait plus les DASEN à envoyer les collègues en formation spécialisée, puisqu'une expérience d'un an sur un poste d'enseignant spécialisé suffirait à demander la VAE (validation des acquis de l'expérience) pour obtenir le CAPPEI. C'est une véritable attaque et une remise en cause de la professionnalité des enseignant·es spécialité·es, de leur place, leur rôle dans l'école mais également de la valeur de la formation. Alors que le ministère voulait passer en force au mois de juillet dernier, le SNUipp-FSU a obtenu que des discussions s'ouvrent avec les organisations syndicales. Les groupes de travail sur ce sujet débuteront dès la fin août, le SNUipp-FSU défendra l'importance d'une formation solide adaptée à la réalité du métier. L'école ne peut se passer de ces personnels spécialisés indispensables dans les écoles et les établissements spécialisés pour répondre à la difficulté scolaire.

Vers une nouvelle formation initiale

Malgré la crise sanitaire, Jean-Michel Blanquer a poursuivi, voire accéléré la réforme de la formation des enseignant es.

Une formation centrée sur les « fondamentaux » : une vision étriquée de la

professionnalité enseignante

Les évaluations internationales le montrent : la France creuse les inégalités scolaires liées à l'origine sociale des élèves alors que la plupart des pays de l'OCDE réussit à les réduire. Pour réduire ces écarts, l'école doit être un lieu d'ouverture sur le monde et permettre aux élèves les plus éloigné·es de la culture scolaire de donner du sens aux apprentissages. Or resserrer sur les « savoirs fondamentaux » ne le permet pas car cette vision n'appréhende pas l'élève dans sa globalité.

La formation initiale doit, au contraire, permettre aux futur·es enseignant·es de pouvoir enseigner toutes les disciplines de l'école primaire. Elle doit également permettre à chacun·e de devenir enseignant e. Pour cela, elle doit croiser la recherche, avoir un contenu riche couvrant tous les pans du métier et des stages progressifs permettant d'articuler théorie et pratique. Enseigner ne peut être assimilé à une mise en œuvre de bonnes pratiques prescrites par le ministère et s'appliquant à tou·tes de façon uniforme. Enseigner, c'est concevoir et non pas exécuter.

Recul de la place du concours : un accès au métier rendu plus difficile

Cette année sera la dernière où les concours se dérouleront en fin de M1. A compter de 2022, il faudra financer une année d'étude supplémentaire pour accéder au concours. Combien d'étudiant es auront les moyens de financer 5 années d'études sans garantie d'être recrutée ? Ce nouveau recrutement ne

pourra pas permettre de lutter contre le manque d'attractivité du métier. D'autre part, l'année de M2, va encore être alourdie : à la responsabilité de classe, la validation du master et du mémoire va s'ajouter la préparation et la passation du concours.

Des étudiant·es contractuel·les dans les classes

Le projet d'arrêté de master MEEF institue des « contrats d'alternance ». Des étudiant·es contractuel·les seront en responsabilité de classe à raison d'un tiers-temps hebdomadaire, pendant

douze semaines, à partir du milieu de M1.

D'autre part, depuis la rentrée 2019, dans certaines académies, des étudiantes entrant en L2, se voient proposer des contrats d'AED de 3 ans, pour une rémunération allant de 700€ en L2 à 980€ en M1. Une façon non déguisée et à coût réduit de pallier les difficultés de recrutement et de remplacement, mais qui, en réalité, va créer de la précarité et entraver leur formation. En effet, avec 8 h par semaine en classe au moins, réparties sur trois demi-journées, ce dispositif amputera les horaires universitaires. Quelle sera l'articulation entre ce travail et les emplois du temps universitaires ? Cela peut réduire les chances d'obtenir un diplôme universitaire pour ces jeunes et donc entraverait la nécessaire démocratisation de l'accès au métier. De surcroît, on peut craindre que ces jeunes qui rateraient le concours fournissent alors un vivier de contractuels pour les rentrées suivantes.

Le SNUipp-FSU dénonce le recours à une main-d'oeuvre bon marché, revendique des enseignant es recruté es et formé es face aux élèves et porte, un projet ambitieux de formation

initiale.

Un projet ambitieux de formation initiale porté par le SNUipp-FSU

Le SNUipp-FSU revendique des pré-recrutements dès la L1 et à tous les niveaux du cursus, un concours placé en fin de L3 suivi d'une formation initiale professionnelle de deux ans, rémunérée, sous statut de fonctionnaire stagiaire et validée par un master. Les stages doivent s'inscrire dans une logique de formation pleinement articulée à l'INSPE, inclure des temps de préparation et d'analyse de pratiques et permettre de découvrir tous les cycles. Une première année de titulaire à mi-temps en classe permettrait de construire des compléments didactiques et disciplinaires, pour s'exposer à l'analyse de pratique. Enfin, la formation initiale doit se poursuivre en T2.

Evaluations Nationales standardisées CP et CE1: Elles ne doivent pas avoir lieu!

Alors que les élèves auront vécu depuis le mois de mars une scolarité particulièrement bouleversée, la rue de Grenelle fait comme si de rien n'était et maintient au calendrier de début d'année des évaluations CP et CE1 pourtant déjà fortement remises en cause en temps ordinaire.

Le SNUipp-FSU, au côté d'autres organisations syndicales et avec la FCPE, demande leur annulation. Signez la pétition en ligne!

Journée d'action du Jeudi 17 Septembre



Le SNUipp-FSU 09 appelle à la grève et à manifester aux côtés des salarié.es pour imposer le changement nécessaire.

Communiqué unitaire nationale : Une rupture profonde s'impose!

« La rentrée sociale revêt un caractère tout à fait inédit à plus d'un titre. Aux conséquences humaines de la crise sanitaire, s'ajoutent des mesures régressives portées par le Gouvernement. […]

En Ariège, rassemblement Jeudi 17 décembre 14H Place Ste Hélène PAMIERS

Préparée sans réelle prise en compte de la situation sanitaire et sans moyens supplémentaires, la rentrée scolaire et universitaire inquiète les jeunes, les familles et les professionnels, cela dans le cadre d'un protocole sanitaire ministériel illisible et sans cesse remis en cause. Nous exigeons la mise à disposition gratuite de masques en quantité suffisante à l'ensemble des collégiens, lycéens et étudiants. Il en va de même pour l'ensemble de la population. Pour le monde du travail, il revient aux employeurs de prendre en charge les mesures de protections individuelles et collectives, dont la distribution gratuite de masques en quantité suffisante. La réduction du temps d'exposition également nécessaire induit de discuter de l'organisation, des conditions de travail et réduction du temps de travail.

Les organisations syndicales et de jeunesse affirment ensemble que la priorité doit être donnée à la préservation et à la création en nombre d'emplois stables et qualifiés, à la sortie de la précarité en particulier des jeunes travailleurs, des étudiants, avec leur mise en protection sociale. Cela passe notamment par la réduction du temps de travail sans perte de salaire, le développement des services publics et des industries nécessaires à la réponse aux besoins en biens et services, en prenant en compte l'urgence écologique.

Il est urgent d'augmenter les salaires, les traitements, les pensions et les minimas sociaux. Il est également temps d'en finir avec les aides publiques de toute nature dont bénéficient de grandes multinationales sans contrepartie et contrôle d'utilisation. La période a également confirmé les exigences communes qu'ont portées nos organisations lors de la lutte contre la réforme du système des retraites. Nos organisations condamnent toute nouvelle régression en matière de retraite et de protection sociale programmées notamment par le Gouvernement au détour du projet de loi de finances de la sécurité sociale (création de la cinquième branche, augmentation de la CSG, etc. ...).

L'urgence sociale impose aujourd'hui tout au contraire, de préserver notre système intergénérationnel et d'envisager une protection sociale incluant la dimension professionnelle tout au long de la vie, des années d'études à la retraite.

La situation impose donc des mesures de transformation profonde en totale rupture avec les politiques économiques et sociales actuelles. Un énième « plan de relance » qui ne remettrait pas en cause ces politiques, ne pourrait conduire qu'à une aggravation de la crise sociale, économique et écologique.

La question de l'emploi est centrale : lutte contre la précarité et la pauvreté, hausse des salaires, développement des services publics, abandon définitif de la réforme des retraites. Les organisations La CGT, FSU, Solidaires, FIDL, MNL, UNEF et UNL appellent à faire de la journée du 17 septembre une première journée d'action, selon des modalités à définir dans les secteurs professionnels et les territoires (grèves, manifestations, rassemblements, etc. ...) pour imposer le changement nécessaire. »

Marche pour la Paix : Samedi 19 Septembre

Dans le cadre de la journée internationale de la Paix, des marches pour la Paix, la justice sociale, le climat et le désarmement se tiendront cette année le 19 septembre.

L'urgence de réorienter les milliards consacrés à l'économie de guerre vers la justice climatique et la justice sociale s'est montrée prégnante avec la pandémie et l'accélération des effets sensibles du dérèglement climatique. Pourtant, les gouvernements, dont le nôtre, poursuivent et amplifient leur course aux armements.

Dans le respect des règles sanitaires, le Mouvement de la Paix propose un rassemblement le samedi 19 septembre à 14H sous la Halle de Foix puis une déambulation vers la préfecture. Le SNUipp-FSU 09 est signataire de cet appel.

Ce qui change à la rentrée 2020



Protocole sanitaire, formation, direction, évaluations, AESH... tous les changements de cette rentrée commentés par le SNUipp-FSU.

Protocole sanitaire - Août 2020 Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire, mais doivent être privilégiées les organisations des espaces permettant la plus grande distance possible entre les élèves.

Le lavage des mains peut se réaliser sans mesure de distanciation et se fera à l'arrivée ainsi qu'au départ de l'école et après chaque passage aux toilettes.

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues, tant dans les espaces clos que dans les espaces exté-rieurs (sauf dans le cadre des activités sportives).

L'aération des locaux doit se faire toutes les 3 heures durant 10 à 15 mn.

Le brassage entre classes et groupes d'élèves est autorisé, tout comme l'accès aux jeux, bancs, espaces collectifs extérieurs. Les objets au sein d'une même classe peuvent être partagés. Le déroulement de la jour-née et des activités scolaires doit être organisé pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes.

Les arrivées et départs de l'école doivent être étudiés pour limiter les regroupements d'élèves et de parents. Les personnels seront formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation et au port du masque pour eux-mêmes et pour leurs élèves.

L'avis du SNUipp-FSU : Alors que nationalement, tous les signes indiquent que la circulation du virus est très active, les alertes du SNUipp-FSU ont contraint le ministère à mettre à jour le protocole sanitaire publié début juillet.

Plan de continuité pédagogique

L'obligation scolaire s'appliquera pleinement, la présence des élèves redevient impérative.

Deux hypothèses sont envisagées en fonction de la circulation plus ou moins active du virus. La conti-nuité des

apprentissages sera assurée dans tous les cas de figure.
L'hypothèse 1 prévoit un enseignement hybride, entre présentiel et distanciel, avec des propositions d'emploi du temps.
L'hypothèse 2, en cas de fermeture d'école, impose le distanciel avec des propositions de sites d'en-seignement à distance.

L'avis du SNUipp-FSU : Le retour à la scolarisation obligatoire est enfin réaffirmé. Le SNUipp-FSU avait de-mandé de décaler la rentrée d'une semaine afin de permettre aux équipes de prévoir les différents scénarios, d'anticiper afin d'éviter de reproduire les différentes erreurs et improvisations lors de la période du confine-ment et du déconfinement.

Les évaluations nationales standardisées de début CP et CE1 et de mi-CP sont à nouveau imposées aux équipes.

Pour les autres niveaux, des outils de positionnement seront mis à disposition des équipes dès la ren-trée « courts, ponctuels, permettant de mesurer instantanément la maîtrise des compétences fondamen-tales et d'identifier les besoins

pour chaque élève. » L'avis du SNUipp-FSU : Alors que les élèves n'ont pas eu classe pendant 3 mois, pour le SNUipp-FSU le temps n'est pas du tout opportun d'imposer des évaluations standardisées, dès la reprise, identiques à celles passées l'année précédente. Ces évaluations sont d'autant moins utiles qu'elles ne portent que sur certaines compé-tences très ciblées : elles ne permettent ni de mesurer les difficultés des élèves, ni aux enseignant-es de cons-truire les dynamiques pédagogiques nécessaires à cette rentrée hors normes. Il faut laisser le temps aux équipes de s'organiser et de penser elles-mêmes leurs outils adaptés à leurs élèves. Le SNUipp-FSU a demandé au ministre l'annulation de ces évaluations.

Renforcement des programmes de l'Education au Développement Durable

Des programmes renforcés de l'Education au Développement Durable entrent en application à la ren-trée 2020 (cycles 1 à 3). Les concepts de « transition écologique » et « lutte contre le réchauffement clima-tique » y figurent désormais. Des avancées sont notables : consolidation des apprentissages scientifiques pour mieux distinguer faits et opinions, transversalité des enseignements, ouverture de l'école. L'élection d'éco-délégués en Cours Moyen est recommandée par la circulaire de rentrée.

L'avis du SNUipp-FSU : Le SNUipp-FSU a proposé de nombreux amendements pour dépasser la simple sensi-bilisation aux éco -gestes individuels, reconnecter les élèves à la nature et les former à une véritable éco-ci-toyenneté, dotée des capacités critiques pour interroger les choix de société présents et futurs et leurs consé-quences environnementales et sociales. Face à l'urgence climatique, le SNUipp-FSU revendique une solide formation académique et didactique. Les programmes devraient être accompagnés d'un vademecum.

Nouveaux guides Un guide de référence pour l'enseignement des mathématiques au CP complète la collection « orange ».

En français, une grammaire en deux volumes, « ouvrage de terminologie grammaticale et outil de for-mation », est destiné prioritairement aux professeurs du premier degré et aux professeurs de lettres, mais aussi à tous les enseignants qui sont susceptibles d'avoir recours à ces notions dans leur enseignement (no-tamment les professeurs de langues).

L'avis du SNUipp-FSU: La pluie des divers guides se poursuit. Le choix d'un cadrage serré des contenus et des pratiques se confirme en lieu et place d'une formation qui développerait la professionnalité enseignante.

Encadrement

Partout où cela est possible, la taille des classes de GS, CP et CE1 est limitée à 24 dès cette rentrée. Poursuite du dédoublement des GS en EP pour être effectif à la rentrée 2021.

Formation en maternelle

Un nouveau parcours m@gistère est réalisé en partenariat avec l'institut petite enfance : « Enseigner à l'école maternelle : développer un cadre sécurisant pour mieux apprendre »

Formation qui s'appuiera sur deux guides récemment publiés : « Pour préparer l'apprentissage de la lecture et de l'écriture à l'école maternelle » et « Pour enseigner le vocabulaire à l'école maternelle ».



Formation

Les directrices, directeurs d'école vont bénéficier d'au moins de 2 jours de formation.

Plans français et mathématiques : ils viennent compléter la formation continue des PE. Chacun.e d'entre eux bénéficiera tous les 6 ans d'une semaine de formation approfondie en mathématiques (5

d'entre eux beneficiera tous les 6 ans d'une semaine de formation approfondie en mathematiques (5 jours annuels) et d'une semaine de formation en français (5 jours annuels) tout en continuant de bénéficier des 18h annuelles d'animations pédagogiques.

L'avis du SNUipp-FSU: Si le travail en « constellations » peut s'avérer intéressant, plusieurs aspects inquiè-tent : l'observation imposée dans les classes peut poser problème aux collègues concerné-es. Les ressources de référence sont les seuls guides ministériels. En cas de manque de remplaçants, la formation pourrait avoir lieu pendant les vacances ; les conseillers pédagogiques sont déjà débordés avant même la mise en œuvre du plan français... Par ailleurs, aucune leçon n'est tirée suite à la période du confinement. Des formations sur l'enseignement en distanciel et les inégalités qu'il génère, sur l'usage du numérique, sur les différents outils était pour ant une priorité.

numérique, sur les différents outils était pourtant une priorité.

Les PE devront veiller à assurer effectivement les 3h d'EPS par semaine, notamment dans le cadre des 30 mn d'activités physiques quotidiennes.

Le ministère de la Jeunesse et des sports et celui de l'éducation nationale ont fusionné.

Elèves en situation de handicap

Création de 4 000 postes supplémentaires d'AESH.

L'avis du SNUipp-FSU: Le nombre d'AESH augmente mais pour le SNUipp-FSU la reconnaissance du métier n'est toujours pas actée et cela passe par un métier sous statut de la fonction publique, une carrière, une revalorisation de salaire et la garantie d'un emploi à temps complet.

Intervention des professeurs des écoles au collège

« Les collèges peuvent offrir des "parcours de soutien aux élèves qui éprouvent des difficultés à lire, notamment lors du test de fluence en 6e (...). Le chef d'établissement peut notamment proposer aux familles un parcours scolaire et périscolaire intégré du lundi au vendredi ou un parcours scolaire renforcé en lecture : jusqu'à 5 heures pourront être consacrées à la remédiation en lecture, écriture ou calcul. Ces heures peuvent être assurées par un professeur du collège ou un professeur des coles. Elles sont organises en peutes groupes, sont proposer à d'autres enseignements. » Cette mesure n'est pas seulement conjoncturelle mais pourrait se pérenniser. L'avis du SNUipp-FSU : La possibilité pour les professeurs des écoles d'intervenir dans les collèges est l'élé-ment le

plus surprenant de la circulaire de rentrée. On ne voit pas quelle organisation des services des PE le permettrait.

Oral de titularisation des stagiaires

Suite à la crise sanitaire le gouvernement a été contraint d'annuler les épreuves orales d'admission du CRPE. Les épreuves écrites de mathématiques et de français ont donc eu valeur d'admission pour cette session 2020. Il est envisagé, à l'issue de l'année de stagiaire, un oral de titularisation, renommé « entretien profes-sionnel ». Cette commission, composée d'un e membre du corps d'inspection et d'un e membre du corps du stagiaire, rendra un avis qui sera transmis au jury

académique de titularisation. Il sera pris en compte au même titre que les avis de l'IEN et de l'INSPE. L'avis du SNUipp-FSU: Le SNUipp-FSU interroge fortement l'intérêt d'un tel entretien à la fin d'une année de stagiaire déjà fortement chargée. D'autant que les compétences évaluées l'auront déjà été lors des entretiens de fin de visite que

ce soit avec les tuteurs ou avec l'IEN.

Direction

Après une année scolaire qui a placé le sujet de la direction d'école sous les projecteurs, malgré une consultation ministérielle identifiant une feuille de route claire et suite aux batailles syndicales menées contre les risques de la proposition de loi Rilhac, le ministère a fini par présenter des premières mesures le 15 juillet dernier.

• Mise à disposition de journées ponctuelles de décharge de classe, en fonction des moyens de remplace-ment disponibles,

• Programmation de deux journées de formation continue pour chaque directeur.trice (sur temps de classe ou d'anim

• Publication d'un calendrier annuel des tâches administratives (des instructions seront diffusées aux DASEN et aux recteurs pour diffuser moins d'enquêtes et préserver des périodes sans enquête). Un ob-servatoire est mis en place sur ce sujet, décliné par des groupes de travail départementaux,

• Liberté doit être donnée aux équipes enseignantes d'organiser leur temps de service hors temps de classe, à l'exclusion

des 18h de formation et des 6h de conseil d'école,

Recrutement de services civiques et d'apprentis post-BAC pour l'aide administrative et le fonctionne-ment de l'école.

Le 26 août, le ministre a annoncé une prime exceptionnelle de 450€ pour l'ensemble des directeurs et directrices pour la gestion pendant la crise sanitaire. Par ailleurs, un agenda social s'ouvre avec les organisations syndicales, avec 4 dates programmées en septembre-octobre,

sur les décharges, la délégation de compétences, la rémunération et la sécurité.

L'avis du SNUipp-FSU: Les mesures devaient être officialisées dans l'été via une circulaire... qui se fait toujours attendre! A ce jour, aucune réponse concrète n'est mise en œuvre par le Ministère pour répondre aux besoins exprimés par les écoles, les équipes et les directeurs.trices, le SNUipp-FSU exige des avancées rapides.

Parution du guide ressources humaines du ministère récapitulant les droits et conditions d'emploi des AESH. L'avis du SNUipp-FSU: Si ce guide peut permettre aux AESH de mieux faire valoir leurs droits, il est surtout urgent d'améliorer les conditions de travail de ces personnels par un statut et une meilleure rémunération. Définition de la fonction et des conditions de recrutement d'AESH référent par l'arrêté du 29 juillet 2020, paru au JO du 2

août 2020. Les AESH référents seront recrutés parmi les personnels ayant au moins 3 ans d'expérience professionnelle diversifiée et aura pour mission d'épauler les autres AESH d'un secteur. Ils percevront une indemnité de 600 euros L'avis du SNUipp-FSU: Cette mission existe déjà dans bien des départements et ne concernera que très peu d'AESH. La définition de leur temps de travail reste trop floue de même que la formation dont ils disposeront pour pouvoir assumer toutes ces tâches. Trop d'aspects dépendent de la lettre de mission du DASEN, qui dé-cidera aussi des modalités de recrutement, aucune transparence n'est garantie, ce n'est pas acceptable.

Les délégués du SNUipp-FSU aux côtés des personnels

LES PERMANENCES A LA SECTION 09 :

Des collègues toute l'année, pour répondre à vos besoins.



VOS ELU.ES EN CAPD: 6 délégué.es sur 10

BRUNO LABORDE Adjoint Mazères maternelle

Adjoint Mazères maternelle siège en CHSCT - Secteur AESH



Mardi



MARC FAGET

Directeur à Pamiers Siège en CDEN, CTSD Secteurs carrière des personnels, carte scolaire

Mercredi matin et vendredi

EMMANUEL DOMEC SEGPA Mirepoix Trésorier—Secteur ASH



jeudi



ASSAAD MAGNIER

Adj. Maternelle Varilhes siège en CDEN, CAPD, CTSD Secteurs carrière des personnels, carte scolaire

CAROLE BELLENGER

Adjointe Maternelle Verniolle Secteur Débuts de Carrière Mobilité des personnels



Mercredi, Jeudi et vendredi



MICHAEL TROVALET

Adjoint élem Mazères Secrétaire départemental Siège en CAPD, CDEN, CTSD Secteurs PES et début de carrière, communication numérique



Les titulaires

Valérie MAZOT Adj mater VERNIOLLE





M

MICHAEL TROVALET Adj élem Mazères

Les suppléantes

Véronique FLETE Directrice SEGURA



Nadine FRANÇOIS Adj élém L. Goron FOIX

Claire BENNES
Directrice N. Mandela FOIX





13 rue Lieutenant Paul Delpech, 09000 FOIX snu09@snuipp.fr 05 34 09 35 97 06 17 96 51 58

LE SYNDICAT, C'EST VOUS!

Le SNUipp-FSU de l'Ariège tire ses ressources uniquement des cotisations qu'il perçoit.

Et c'est bien grâce aux syndiqués actuels, que nous sommes en mesure de défendre l'ensemble de la profession, de produire des publications de qualité, de vous accompagner...

Vous aussi, franchissez le pas et venez grossir les rangs du Snuipp, premier syndicat de la profession...

à réduction cotisation syndicale ouvre droit d'impôts (66 % de de la somme de la cotisation est déduite des impôts). NOUVEAU : depuis l'an passé, les non imposables bénéficient aussi de cet avantage sous la forme de CREDIT D'IMPOT. Alors n'hésitez plus!

Installé dans le paysage français comme principal syndicat des écoles au sein de la FSÚ, première fédération de la fonction publique, ce tout jeune syndicat, créé en 1992, a traversé ces deux dernières décennies en connaissant un

essor continu.

Que faisons nous pour obtenir la reconnaissance de la profession, comme lors des dernières élections professionnelles, où la majorité des enseignants ont marqué leur attachement au Snuipp:

Nous défendons des valeurs et des principes : équité et transparence, une ligne de conduite absolue que nous défendons quoiqu'il en coûte,

Projets pour la transformation de l'école

Travail au quotidien pour informer et donner à penser, construire ou agir ensemble (En permettant la rencontre avec la recherche, notamment lors des universités d'automne uniques en leur genre),

Un peu de tout cela, et aussi beaucoup de travail, un travail de fou, un travail de fourmi (sur le terrain ou dans les différentes commissions où nous siégeons : CAPD, CTSD, CDEN, CHSCT-D, conseil de formation, commission de réforme, comité départemental d'action sociale...) mené chaque jour en France par les équipes militantes du Snuipp pour faire en sorte que personne ne soit trop isolé dans sa classe, dans son école, pour que chacun dispose d'éléments pour agir et réfléchir.

Se syndiquer c'est être ensemble plus forts pour :

le service public laïque d'éducation

défendre ses personnels

informer, revendiquer, favoriser l'unité d'action au sein de l'Education Nationale

- construire, avec les autres forces du mouvement social, une société plus juste, plus solidaire

Le syndicat, c'est vous!

Se syndiquer au SNUipp, c'est se donner les moyens d'agir ensemble. La défense et l'amélioration de l'école laïque, la défense de tous les personnels, combats contre les exclusions, les inégalités sont les axes principaux de l'action du SNUipp depuis sa création. Mais le syndicat n'est pas une entité en soi ! Chacun, dans sa diversité, apporte sa pierre avec des degrés d'implication variables. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons agir avec efficacité. La force d'un syndicat, c'est avant tout le nombre de ses adhérents ; C'est pourquoi le syndicat c'est bien vous

Rejoignez le SNUipp FSU de l'Ariège, syndicat majoritaire

de la profession.

Rejoignez une équipe jeune et renouvelée, qui s'appuie sur l'expérience des plus anciens.

CONSEILS SYNDICAUX

Jeudi 24 septembre, vendredi 6 novembre, mardi 1er décembre

18H, Salle de la Ligue, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix

Ouvert à tous les membres et syndiqué.es! Venez débattre, échanger et vous informer.

MERCREDIS MATINS DU SNUipp 09

La permanence est désormais ouverte le mercredi matin!



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

MERCREDI 14 OCTOBRE

Au local du SNUipp-FSU 09, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Venez débattre, échanger et vous informer.

La participation à ces réunions d'information syndicale est un droit. Elle peut être déduit des 108 heures. Dans ce cas informez simplement votre IEN 48h au moins avant la réunion (modèle de courrier ci-dessous).

PLUS D'INFOS DANS UN PROCHAIN MEL!

Modèle de lettre à télécharger sur snu09@snuipp.fr ou à reproduire :

Monsieur l'Inspecteur.rice de la circonscription,

J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale organisée par la section Départementale du SNUipp-FSU le de 14h à 17h qui aura lieu à

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Signature:

Bulletin d'adhésion au SNUipp 09 Année 2020-2021

NOM: Prénom: Nom de jeune fille: Situation de famille: Date de naissance: Adresse: Tél portable: Tél fixe: E-mail: Etablissement d'affectation (nom, type, ville)	Je me syndique à la section de l'Ariège du SNUipp afin de contribuer: - à la défense des intérêts matériels et moraux des personne (actifs et retraités). - au développement du Service Public d'Éducation. - au maintien de l'unité de la profession dans un syndic indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans ur Fédération rénovée. La section de l'Ariège du SNUipp pourra utiliser la renseignements ci-contre pour m'adresser les publication éditées par le syndicat. Je demande à la section de l'Ariège du SNUipp de n communiquer les informations professionnelles et de gestic de ma carrière auxquelles elle a accès à l'occasion de commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ce informations dans des fichiers et des traitements automatise dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi de 06.01.78. Cette autorisation est révocable par moi-même dan les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant à les conditions que le droit d'accès que le droit d'accès que le droit d'a				
Fonction: Etudiant /Stagiaire/Adj /TR / AVS / EVS Directeur classes / Spéc option / Psy / Retraité(e) Instit PE Hors classe Échelon Temps partiel% Autre cas Montant de la cotisation:	section de l'Ariège du SNUipp: 13, rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX Date:				

INSTIT ADJOINT(E)

échelon	8	9	10	11
Cotisation en ϵ	144,00	151,00	160,00	176,00
Cotisation réelle *	48,96	51,34	54,40	59,84

<u>INSTIT RETRAITE(E)</u>: **120,00** € (*40,80)

*

Temps partiel: au prorata de la quotité travaillée (84 € minimum) Part reversée au National

PE et PEGC (classe normale)

échelon	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Cotisation en ϵ	139,00	148,00	153,00	158,00	163,00	172,00	185,00	196,00	209,00	224,00
Cotisation réelle *	47.26	50.32	52,02	53,72	55,42	58,48	62,90	66,64	71,06	76,16

PE ou PEGC RETRAITE(E) : **135** € (*45.90)

PE Hors classe et PEGC (Hors classe et classe exceptionnelle)

échelon	1	2	3	4	5	6
Cotisation en €	196,00	208,00	223,00	238,00	255,00	269,00
Cotisation réelle *	66,64	70,72	75.82	80,92	86,7	91,46

PE ou PEGC Hors classe RETRAITE(E): 145 € (*49,30)

Déduction fiscale : 66% du montant de la cotisation

Vous ne paierez que 34% du montant que vous versez au SNUipp. (cotisation réelle indiquée par *)

AUTRES CAS	en €	* en €
Etudiant Master 1 ou 2	44,00	14,96
PE Stagiaire	90,00	30,06
AESH, AVS, EVS	27,00	9,18
Disponibilité et Congé Parental	84,00	28,56

	en €	*en €
Spécialisés ASH	5,00	1,70
IMF	9,00	3,06
Conseillers peda.	14,00	4,76
Dir classe unique	1	0,34
Dir 2,3,4 clas.	5,50	1,87
Dir 5 à 9 clas.	10,00	3,40
Dir 10 clas et +	13,50	4,59
Dir SEGPA	17,00	5,78
Dir EREA	40.00	13,60

MAJORATION COTISATION

Réglez votre cotisation par prélèvement automatique en 7 fois sans frais.

A remplir uniquement par:

- Les nouveaux syndiqués
- Les anciens syndiqués qui optent pour la 1^{ère} fois pour le prélèvement
- > Joindre un RIB, RIP ou RICE.
- Dater, signer le mandat de prélèvement ci-dessous complété selon les consignes données.

Envoyez votre adhésion au

SNUipp Ariège

13, Rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX

► Consignes :

Compléter les cases en lettres capitales.

► Pour le renouvellement automatique remplir aussi le mandat ci-dessous

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNU IPP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNU IPP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.



Une demande de remboursement doit être présentée :

A (*) :.....

dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :

Paiement : Récurrent

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur								le	entifian	t Créan	cier SEF	A:	FR3	OZZZ	6607	19		
Vos Nom Prénom(*):																		
Votre Adresse (*) :					. 11.	Nom: SNU-IPP 09 Adresse: Rue du Lt Paul Delpech												
Code postal (*):		***						v	ille : FO		000							
Pays (*) :								P	ays : FR	ANCE								
BAN (*):	11		T		- 12	ΪÌ	0 50	ΪΪ			Ĩ	Ť	ř		Ĩ	T		-
BIC (*):			A 35 C				i i											33
Le (*):		T T	7.5	T	ï		78	ignature	/*1.						-8			

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Infos utiles... à conserver !



Les délégué.es du SNUipp-FSU 09 ont réalisé une compilation des infos utiles à tous ainsi que de nombreuses adresses des services et associations du département.

Gardez ce document, il peut vous être utile toute l'année!



Calendrier scolaire de l'année 2020-2021

Calendrier des démarches administratives Les temps importants de l'année pour votre carrière

Premier trimestre

- permutations nationales (novembre)
- (formulations des demandes)
- avancement des instituteurs et professeurs des écoles (décembre)
- inscription liste d'aptitude des directeurs (décembre)

Deuxième trimestre

- carte scolaire (prévisions des ouvertures et fermetures de classes)
- demande de temps partiel (février)
- résultats des permutations nationales (mars)
- demande de disponibilité
- demande de congé formation

Troisième trimestre

- mouvement professeurs des écoles (avril)
- passage à la hors classe (juin)
- passage à la classe exceptionnelle (juin)

Les délégués du SNUipp-FSU sont à vos côtés pour tous les moments importants de votre carrière.

N'hésitez pas à nous contacter!

Rentrée des enseignant.es	Lundi 31 août
Rentrée scolaire des élèves	Mardi 1er septembre
Vacances d'automne	Du vendredi 16 octobre au dimanche 1er novembre
Vacances de fin d'année	Du vendredi 18 décembre au dimanche 3 janvier
Vacances d'hiver	Du vendredi 12 février au dimanche 28 février
Vacances de printemps	Du vendredi 16 avril au dimanche 2 mai
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet

Salaire, carrière, droits des enseignants et des écoles : ce qu'il faut savoir

Rémunérations, carrière, temps de travail, mobilité, inspection, action sociale... ces questions sont des préoccupations fortes pour les enseignantes et les enseignants des écoles. Connaître ses droits pour les faire respecter est essentiel.

Le SNUipp-FSU publie une brochure synthétique pour faire le point sur les principaux aspects de la carrière. Un document qui présente aussi les propositions du syndicat pour qu'enfin notre profession soit reconnue, respectée et revalorisée à la hauteur de son engagement pour les élèves et l'école.

Téléchargez la brochure sur notre site

PES/PET1

Si vous êtes PES, vous avez droit pour vos frais de stages :

- soit à une prime de 1 000 euros qui est versée de façon automatique ;
- soit à une prime calculée en fonction du kilométrage et de la période de formation. Celle-ci est à demander si elle est supérieure à la prime de 1 000 euros.

Si vous êtes PET1, vous avez droit à une prime d'entrée dans le métier d'un montant de 1 500 euros, versée en deux fois.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou aide !!!

Grille des salaires des enseignants

Indice	Traitement brut mensuel	Traitement net men- suel
390	1 828	1 430
441	2 067	1 622
448	2 099	1 648
459	2 151	1 698
476	2 231	1 753
492	2 306	1 813
519	2 432	1 914
557	2 610	2 057
590	2 765	2 180
624	2 924	2 308
629	2 948	2 327
668	3 130	2 473
673	3 154	2 492
695	3 257	2 574
715	3 351	2 649
735	3 444	2 724
763	3 575	2 829
775	3 632	2 874
806	3 777	2 991
821	3 847	3 047
830	3 889	3 081
890	4 171	3 306

Tableau d'avancement des PE



Tableau d'avancement hors classe

Echelons	Durée dans l'échelon	indice
1er échelon	1 an	390
2e échelon	1 an	441
3è échelon	2 ans	448
4è échelon	2 ans	459
5ème échelon	2,5 ans	476
6è échelon	2 ou 3 ans	492
7è échelon	3 ans	519
8è échelon	2,5 ou 3,5 ans	557
9è échelon	4 ans	590
10è échelon	4 ans	629
11è échelon		673

Echelons	Durée	indice
1er échelon	2 ans	590
2e échelon	2 ans	624
3e échelon	2 ans 6 mois	668
4e échelon	2 ans 6 mois	715
5e échelon	3 ans	763
6e échelon		806

Echelons	Durée	indice
1er échelon	2 ans	695
2e échelon	2 ans	735
3e échelon	2,5 ans	775
4e échelon	3 ans	830
1er chevron		890

Quelles sont les indemnités ? Qui les perçoit?

L'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) est versée aux enseignant-es. Elle est l'exercice effectif des a enseignantes et de direction. Elle est donc • SEGPA/ERI proratisée en cas de temps partiel ou incomplet, social : 147 € pour les stagiaires et les PEMF par exemple.

- Elle est versée chaque mois (100 € brut) aux personnels concernés.
- L'ISAE est maintenue en cas de congé maternité, paternité et accueil, adoption. En cas de congé maladie ordinaire, elle est maintenue à taux plein Versée pendant 3 mois et à demi taux pendant 9 mois, remplacements mais cesse d'être versée en cas de CLM ou CLD.

Les indemnités mensuelles liées à la fonction en - de 10 à 19 km : 20,02 € / jour <u>brut :</u>

- Direction d'école : voir page suivante
- Indemnité éducation prioritaire : 144 € brut en REP et 387€ en REP+
- Conseiller es pédagogiques : 210 € (dont 27 points de NBI)
- PEMF « accueillant des stagiaires » : 175 € (si CAFIPEMF)

Pour tous les PE spécialisés (sauf ULIS école) : 70 € qui s'ajoutent aux autres indemnités

Référent-es handicap : 208 €

fonctions • ULIS école : 27 points de NBI : 127 €

SEGPA/EREA/ÚLIS second degré et médico-

PsvEN: 170 €

L'indemnité de sujétion spéciale de remplacement (ISSR)

enseignants effectuant des aux

- moins de 10 km : 15,38€ /jour

- de 20 km à 29 km : 24,66 € / jour

- de 30 km à 39 km : 28,97€ /jour

- de 40 km à 49 km : 34,40€ /jour

- de 50 km à 59 km : 39,88€ /jour - de 60 km à 80 km : 45,66€ /jour

- par tranche de 20 km en plus : 6,81€

Fenêtres sur cours 09

Direction d'école : la check-list de rentrée

Un document synthétique élaboré par le SNUipp-FSU

La liste des (trop) nombreuses choses à faire pour préparer la rentrée. Un document conçu pour être utile aux directrices et directeurs d'école et qui montre à quel point le "choc de simplification" revendiqué par le SNUipp-FSU s'impose.

A télécharger sur le site

https://www.snuipp.fr/actualites/posts/directiond-ecole-la-check-list-de-rentree

Décharges et APC pour les directeurs-trices

Nombre de classes		Décharge	Allègement ou dé- charge sur le service	
Maternelle	Elémentaire	d'enseignement	d'APC (36 h)	
1		4 jours	6 h	
2		1 jour par mois	6 h	
3		1 jour par mois	18 h	
4		1/4 de décharge	18 h	
5 à 7 classes		1/4 de décharge	36 h	
8	8 et 9	1/3 de décharge	36 h	
9 à 12	10 à 13	1/2 de décharge	36 h	
13 et +	14 et +	décharge totale 36 h		

Nombre de classes	Indemnités Secteur ordinaire (en net)	Indemnités Secteur ordinaire Faisant fonction (en net)	Indemnités REP majorées de 20% (en net)	Indemnités RE majorées de 20% Faisant fonction (en net)
classe unique	169 euros	191 euros	194 euros	230 euros
2 et 3 classes	217 euros		243 euros	
4 classes	232 euros	213 euros	260 euros	255 euros
5 à 9 classes	284 euros	213 euros	312 euros	233 euros
10 classes et +	335 euros	234 euros	367 euros	281 euros

Éléments de la direction d'école

Mise à jour rentrée 2020



Le syndicat SNUipp-FSU en Ariège

Une équipe de collègues proche de vous

Les membres du Conseil Syndical

Agostinis Fabio École Lucien Goron Foix
Bellenger Carole Maternelle Verniolle
Bennes Claire Ecole Nelson Mandela Foix
Bostyn Frédéric Ecole Prat-Bonrepaux
Bronner Agnès Maître G RASED Foix
Clément Sylvie Maternelle Verniolle
Campos Lydia Disponibilité
Domec Emmanuel SEGPA Mirepoix
Espinosa Michael École élémentaire Mirepoix
Faget Marc E. Elem Lestang à Pamiers
Flete Véronique École primaire de Ségura
François Nadine École Lucien Goron Foix

NOUS CONTACTER!

SNUipp-FSU 09

13, rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX

Tel: 05 34 09 35 97 ou 06 17 96 51 58 snu09@snuipp.fr

Grandjacques Elisabeth ULIS L. Goron Foix
Laborde Bruno École maternelle Mazères
Magnier Assaâd Mat. Varilhes
Mazot Valérie École maternelle de Verniolle
Mousqué David E. élémentaire Caumont
Riveslange Nathalie Maternelle de Mirepoix
Sikula Marie-Agnès retraitée

Trovalet Mickaël École élémentaire Mazères



ARIEGE : quelques adresses et numéros utiles...

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale

Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale M. Duret Jean-Luc

7 rue du Lieutenant Paul Delpech BP 40077 09008 FOIX Cedex

Tél: 05 67 76 52 09 (standard) Fax: 05 67 76 52 00 Mme Corsini Florence (secrétaire de l'IA): 05 67 76 52 18

<u>Secrétaire générale</u> Mme Clarac Sylvie 05 67 76 52 23 Mme Fathira Abeillé Fathira (secrétaire) 05 67 76 52 23

Gestion des personnels premier degré M. Maury 05 67 76 52 47

M. Bôné Stéphane 05 67 76 52 43 Mme Gay Ghislaine 05 67 76 52 46

Gestion des AESH et AVS M. Roziere Frédéric 05 67 76 52 39

<u>Service social des personnels</u> Mme Boisson Magali Assistance sociale 05 67 76 52 70

<u>Service social des élèves</u> Mme Bonny Marie-Hélène Assistance sociale 05 67 76 52 72

<u>Service de promotion de la santé pour les élèves</u> Mme Malagoli Sylvie Médecin 05 67 76 52 71 Mme Drappier Christiane Infirmière 05 67 76 52 73 Mme Grotto Françoise Secrétaire 05 67 76 52 74

<u>Les Conseillers Pédagogiques Départementaux</u> Mme Escande Christine Conseillère pédagogique Langues Vivantes—Maternelle 05 67 76 52 29

Mme Nègre-Boudier Sophie Conseillère pédagogique Musique 05 67 76 52 30

Mme Pernet Régine Conseillère pédagogique EPS

05 67 76 52 31

M. Bourrinet Frédéric Conseiller pédagogique TICE 05 61 03 88 02

Les circonscriptions Circonscription Foix Haute-Ariège et Pyrénées Cathares 7 rue Lt Paul Delpech, BP40077

mail: ienfoixhapc@ac-toulouse.fr

7 rue Lt Paul Delpech, BP40077 09008 FOIX Cedex Tél: 05.67.76.52.77 mail: ienfoixhapc@ac-toulouse.fr Mme Houadec Virginie (Inspectrice) Mme Boussac Aurélie (Cons. Pédagogique) 05 67 76 52 76 Mme Charon Nadia (Cons. Pédagogique EPS) 05 67 76 52 75 Mme Porchet Sandrine (Secrétariat) 05 67 76 52 77

Circonscription de Foix-Pays de Foix-ASH 7 rue Lt Paul Delpch, BP40077 09008 FOIX Cedex Tél: 05 67 76 52 82 mail: ienfoixash@

mail: ienfoixash@ac-toulouse.fr

M. de la Cruz Michel (Inspecteur)

Mme Bouquart Anne-Laure (Cons. Péda. ASH) 05 67 76 52 81 M. Bonnet Jérôme Cons. Pédagogique EPS)

05 67 76 52 80

Mme Nesti Dorothée (Secrétariat) 05 67 76 52 82

Circonscription Pamiers Basse-Ariège

5, rue de la maternité 09100 PAMIERS

Tél: 05 67 76 52 87 mail: ienpam@ac-toulouse.fr

M. Mason Michel (Inspecteur)
Mme Rigal Béatrice (Cons. Pédagogique) 05 67 76 52 84
M. Caperan Patrick (Cons. Pédagogique EPS) 05 67 76 52 86
Mme Delqué Isabelle (Secrétariat) 05 67 76 52 87

<u>Circonscription Saint-Lizier Ariège Ouest</u> 4 rue des Nobles 09190 ST LIZIER Tél: 05 67 76 52 91 mail: ienstl@ac-toulouse.fr

M. Maupomé Jean-MarcInspectrice)
M. me Pérez Wadia (Cons. Pédagogique) 05 67 76 52 88
M. Rougean Olivier (Cons. Pédagogique. EPS) 05 67 76 52 89
Mme Fernandez (Secrétariat) 05 67 76 52 91

ERUN: enseignants référents pour usages numériques

Secteur Pamiers: Léonard Kristophe 05 61 60 52 91 ai09pamiers@ac-toulouse.fr

<u>Secteur Foix ASH</u>: Bourrinet Frédéric 05 61 03 88 02 ai09foix@ac-toulouse.fr

<u>Secteur Foix HAPC</u>: Bardou Stéphane 05 61 05 98 84 ai09lavelanet@ac-toulouse.fr

<u>Secteur Saint-Lizier</u>: Rigabert Jean-Michel 05 34 14 08 91 ai@stlizier@ac-toulouse.fr

Les référents de scolarisation

Secteur Foix: Mme Alié-Beaudic Françoise 07 77 75 67 05 ia09.ref.foix@ac-toulouse.fr

Secteur Mirepoix : Mme Hanot-Vaillant Véronique 07 77 75 67 03 ia09.ref.lavelanet@ac-toulouse.f ia09.ref.lavelanet@ac-toulouse.fr

Secteur Pamiers Bayle: M. Aymé Laurent

07 77 75 67 10 ia09.ref.pamiers.bayle@ac-toulouse.fr

Secteur Varilhes Saverdun: M. Mercier Bruno 05 61 67 37 04 ia09.ref.pamiers.ien@ac-toulouse.fr

07 77 75 67 14 ia09.ref.stgirons@ac-toulouse.fr

Secteur Mas d'Azil: Mme Faure-Brac Muriel 05 61 67 01 73 ia09.ref.mas@ac-toulouse.fr

Professeur ressources « Troubles Autistiques » Mme Gomez Nadine 05 67 76 52 67



Autonome de solidarité 25, Boulevard Frédéric Arnaud 09 200 ST GIRONS

Tél: 05 61 04 87 41 autonome09@wanadoo.fr

MDPSH Maison Départementale des Personnes en Situation de Handicap Conseil Général

5-7, rue du Cap de la Ville 09000 Foix **Tél : 05 61 02 08 04** mdpsh@cg09.fr

MGEN Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale 1Q, boulevard Alsace Lorraine 09008 FOIX Cedex Tél: 05 61 02 66 26

OCCE Office Central de la Coopération à l'Ecole 18 bis allées de Villote 09000 FOIX Tél: 05 81 15 54 38 ad09@occe.coop

Ligue de l'Enseignement et USEP Union Sportive de l'Enseignement du Premier Degré
13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX
Tél: 05 61 02 80 02 accueil@laligue09.org

PEP Pupille de l'Enseignement Public 18 bis allées de Villote Paul Delpech 09000 FOIX Tél: 05 61 02 83 10 secretariat.siege@lespep09.org

Les Francas

13, rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX **Tél: 05 61 65 45 05** francas09@orange.fr

CANOPE

Rue Raoul Lafagette 09003 FOIX Cedex Tél: 05 61 02 19 83

INSPE Institut Supérieur du Professorat et de l'Éducation 4, avenue Raoul Lafagette 09000 FOIX Tél : 05 61 02 19 90